de votre réserve, et je vous en remercie ; mais d'autres journaux ont emprunté votre entrefilet en publiant mon nom en toutes lettres. J'ai recours à votre courtoisie, convaincu que ce ne sera pas en vain, pour vous prier d'insérer, dans votre estimable journal, la simple déclaration que voici :

« Je n'ai jamais, ni directement, ni indi» rectement, sous aucune forme, eu la moin» dre relation avec la famille Humbert ».

LE 1er DE L'AN DES HUMBERT

L'instruction a chômé hier. MM. Leydet et André se sont consacrés aux visites protocolaires et n'ont point paru au petit Parquet.

Romain Daurignac n'a pas encore écrit à Mme Daurvallo ni à ses enfants. L'ancienne amie du frère de Mme Humbert a raconté à un de nos confrères combien cette attitude la chagrinait.

— Il trouvait bien le moyen, quand il était en Espagne, d'écrire à Mme d'Alaza ! Je ne lui en veux pas néanmoins, et je vais tenter de le voir à la Conciergerie et de lui conduire ses enfants pour qu'il les embrasse.

Il est douteux que M. Leydet autorise cette entrevue.

Quant à Mme Humbert, qui avait mal dormi la nuit dernière, elle s'est plainte du bruit monotone des pas de la sentinelle dans la cour du Dépôt, et elle a demandé à changer de cellule ; mais le directeur, M. Parrot, n'a pas fait droit à sa requête.

Mme Humbert a demandé ensuite des nouvelles de son mari qui est toujours extrêmement fatigué.

— Son état ne présente aucune aggravation, lui a répondu M. Parrot. Rassurez-vous.

— Pourquoi le garder ici ? a répliqué Mme Humbert. Pas plus que nous, il n'est coupable.

Marie Daurignac occupe ses loisirs à raccommoder ses robes.

Me Chenu a pris connaissance de son dossier. D'après lui, le principal grief que l'on ait contre Maria, c'est qu'elle ait joué à diverses reprises le rôle de la fiancée d'un des Crawford. Etait-elle sciemment complice, ou était-elle dupe, elle aussi, de l'escroquerie ? *C'est ce que l'instruction s'efforcera de déterminer.*

Me Chenu compte demander à M. Leydet de faire examiner médicalement sa cliente dont l'état de santé est très précaire.

Frédéric Humbert a reçu dans l'après-midi, deux lettres, l'une de sa mère, l'autre de sa fille. On a remis également à Emile Daurignac une lettre de sa femme. Thérèse Humbert et Romain Daurignac n'ont rien reçu.

Les membres de la famille Humbert ont pu apprécier, hier, la différence entre les prisons espagnoles et les établissements similaires français. A Madrid, ils pouvaient ouvrir leur salon aux visiteurs nombreux qui sollicitaient d'être admis ; à Paris, ils sont restés seuls, chacun dans sa cellule, bien que ce fût, par excellence, le jour des visites et des réceptions.

Romain Daurignac s'est plaint avec vivacité de l'isolement auquel on le condamnait ; mais, n'ayant pu fléchir ses gardiens, il a prié l'un d'eux de transmettre à ses parents *ses meilleurs souhaits de bonne année.*

Il a passé toute sa journée à fumer des cigarettes et à siffloter la marche royale d'Espagne.

LES CREANCIERS DES HUMBERT

On sait que M. Cattaui, le banquier qui a *déposé la plainte, cause initiale de la fuite* des Humbert est leur créancier pour une somme de 1.110.000 francs.

Rappelons que M. Cattaui avait été lui-même l'objet d'une plainte en usure de la part de Thérèse Humbert qui prétendait n'avoir jamais reçu de lui que 200.000 francs en espèces et 100.000 francs de bijoux.

M. Leydet, juge d'instruction, rendit en faveur du *banquier*, une ordonnance de nonlieu.

M. Emile Marchand, de Dunkerque, serait porteur d'effets atteignant le total de 25 millions. M. Roulina réclame *17.018.000 francs*, pour argent prêté et bijoux vendus ; M. Haas, est créancier pour 3 millions et demi, et M. Linol, liquidateur de la banque Cahn, pour 3 millions, etc., etc.

Jusqu'à la dernière heure, Mme Thérèse Humbert a tenu tête à l'avalanche et, le 1er mai, elle payait encore à M. Seminario une traite de 50.000 francs, et acquittait une facture très importante chez le couturier Doucet.

Par suite du jugement du tribunal de commerce en date du 31 mai dernier, la faillite est devenu définitive, sans qu'aucun appel légal soit encore possible.

Mais à quelle date le syndic fera-t-il remonter l'époque de la faillite ? Jusqu'au moment de leur départ précipité, les Humbert n'ont jamais été, à vrai dire, en état de cessation de paiement.

L'ensemble des réclamations présentées aux juges s'élève à la somme de 110 millions ainsi que l'indiquent les experts en comptabilité, MM. Doyen et Yché.

Mme Thérèse Humbert était, ainsi que nous l'avons dit, propriétaire de trente-deux immeubles *tous hypothéqués, mais qui représentent encore*, à dire d'expert, un actif très important. Elle serait également propriétaire de plantations importantes de cacao dans l'Amérique centrale et d'une mine d'or en Sibérie.

L'instruction judiciaire

MM. André et Leydet, juges d'instruction, sont arrivés ce matin à dix heures à leur cabinet installé au Petit Parquet.

Ils ont eu une assez longue conférence avec M. Poncet, substitut chargé de suivre la procédure, puis ils ont examiné les documents concernant les inculpés, rapports par M. Hennion, commissaire principal à la Sûreté générale.

A deux heures de l'après-midi, M. André a fait amener dans son cabinet Emile Daurignac, *qu'il interrogea en présence de* Me Dessaine, secrétaire de Me Henri Robert, sur les faits concernant la Rente Viagère.

Tous les inculpés ont fait choix d'avocats. C'est Me Henri Robert qui, assisté de ses secrétaires, présentera la défense de Frédéric Humbert, Romain Daurignac, Emile Daurignac. Marie Daurignac *comme nous l'avons* déjà dit, *sera défendue* par Me Chenu, qui a été désigné d'office par le bâtonnier.

M. Leydet consacrera *son après-midi de* demain à interroger Romain Daurignac, qui sera assisté de son avocat Me André Hesse.

INTERROGATOIRE de Maria DAURIGNAC

Le juge d'instruction Leydet a procédé, cet après-midi, à l'interrogatoire de Marie Daurignac, sœur de la fameuse Thérèse Humbert. Cet interrogatoire a été fort long.

Il a surtout porté sur le rôle que l'éternelle fiancée a joué dans toute l'affaire. A la grande surprise du juge, qui, d'après certains racontars, pouvait prendre Maria comme une simple d'esprit, celle-ci s'est, *au contraire*, défendue avec une très grande intelligence et beaucoup de présence d'esprit.

Dans les *couloirs de la cour*, on parle, et nous reproduisons ce bruit sous toutes réserves, de la *mise en liberté prochaine de cette inculpée.*

Le juge a, paraît-il, donné l'ordre à M. Bertillon, de photographier les Humbert.

A trois heures, M. Leydet a mandé à son cabinet M. Hamart, *chef de la Sûreté* avec qui il s'est entretenu pendant quelques minutes.

Le juge aurait-il chargé M. Hamart d'une mission de confiance ?

Les consignes sont bonnes lorsqu'elles ne sont pas exagérées. C'est ce que prouve l'incident arrivé à M. Leydet cet après-midi.

Le juge venait de descendre dans la galerie dite de la Sainte-Chapelle, près de la première chambre de la cour. Il arriva à une porte qui donne accès à un escalier conduisant au petit parquet. M. Leydet, accompagné de M. Dessaignes, voulut prendre cette porte pour éviter de traverser la cour dont le sol était détrempé. Il frappa à la porte plusieurs fois ; enfin, au bout de quelques instants, apparut un garde républicain dont la consigne était d'empêcher de passer par cette porte. Le juge essaya de lui faire comprendre qui il était, mais inutilement. Il lui fit alors passer sa carte sous la porte. Le garde regarda la carte, puis le juge et descendit au poste ; quelques minutes après il revint avec un huissier et enfin, après de nouveaux pourparlers, la porte fut ouverte.

La traversée du Sahara en Ballon

Marseille, 2 janvier. — Des expériences *très intéressantes* vont être tentées pour la traversée en ballon du Sahara. Le but du voyage est Tombouctou et le lieu du départ Gabès. Cette tentative, si elle réussit, peut avoir des résultats appréciables à un double *point de vue. Tout d'abord, elle permettra de* connaître et de fixer, d'une manière tout au moins approximative, la direction la plus constante des vents du désert, leur vitesse et les époques auxquelles on peut le plus facilement les utiliser.

Ce sont trois aéronautes, connus déjà par de belles tentatives, qui ont décidé d'accomplir cette-là. Ils sont arrivés à Marseille, hier, et repartis dans la soirée, à bord du « Félix-Touache », de la Compagnie Mixte. Et c'est pendant que l'on procédait à l'embarquement et à l'arrimage du matériel, à bord du vapeur, que nous avons pu obtenir d'eux, quelques renseignements. Nous les jugeons suffisamment intéressants pour mériter d'être fixés.

Le capitaine de génie Debureau et M. Castillon de Saint-Victor — les deux aéronautes — ont répondu à nos questions avec amabilité, et nous ont fait connaître comment et dans quelles conditions ils espéraient conduire à bonne fin leur tentative.

Les deux ballons, le « Léo-Dex » et l'« Eclaireur » seront gonflés au gaz et c'est à Gabès que cette opération sera faite. Le départ aura *lieu vers le 15 janvier, si aucune difficulté* grave ne se produit. Les ballons ne seront pas montés. Mais le calcul de leur poids, leur lest, que représentent un guide-rope et des caisses à eau, a été fait de telle manière qu'ils ne s'élèveront jamais à une altitude dépassant cent mètres.

Les appareils de gonflement ont été fournis par le ministère de la guerre, qui a également délégué un sergent d'aérostation appartenant à l'école de Versailles.

Entre Gabès et Tombouctou, il y a plus de 2.200 kilomètres, ce qui fait une fort belle distance à franchir. Mais, si l'expérience réussit, on connaîtra le régime des vents du désert, ce qui pourra permettre à l'aérostation d'établir entre nos positions du Sud-Africain et Tombouctou-la-Mystérieuse, une communication régulière et rapide.

A ce titre, on doit souhaiter bon succès à MM. Debureau et Castillon de Saint-Victor.

Les Relations Franco-Italiennes

Rome, 2 janvier. — A l'occasion du Nouvel-An, *la colonie française s'est réunie au palais Farnèse.* Dans la nombreuse assistance, on remarquait les membres de l'Ecole française de Rome, et ceux de l'Académie de France, avec leur directeur, M. E. Guillaume, a répondu par une allocution dont nous détachons les passages suivants :

«.... Ma bonne fortune a valu, que je fusse témoin de l'évolution féconde qui s'est produite dans les rapports de deux grands peuples de même origine et de même culture.

Avoir vu les malentendus se dénouer et les équivoques se dissiper ; avoir assisté à la formation pierre par pierre, d'un édifice de paix et d'amitié ; avoir, en un mot, suivi pas à pas le travail souvent complexe et difficile du rapprochement de deux nations liées entre elles par des affinités profondes, cela représente dans la carrière d'un diplomate, une fortune si rare que l'avenir ne saurait lui en réserver de plus haute. Il a été donné, messieurs, à la plupart d'entre vous, d'assister aussi à ce juste retour de confiance mutuelle. Vous y avez contribué pour votre part, de même que nos autres compatriotes en Italie.

J'en ai le sentiment trop vif pour n'en pas porter ici le témoignage. Il n'est réservé à personne de prévoir et de prédire, mais en un tel jour, il est *permis de faire des souhaits.*

Celui que je forme aujourd'hui, c'est que l'année qui s'ouvre consacre encore les preuves de sympathie et de foi mutuelles que nos deux pays ont eu l'occasion d'échanger durant celle qui finissait hier. Elles sont telles que le souvenir de jours moins heureux paraît aujourd'hui presque un anachronisme.

L'année passée a vu le rapprochement achever de se consolider sur des bases dont la sauvegarde réside dans la confiance et l'intérêt des deux peuples comme dans la responsabilité de leurs gouvernements. Puisse cette année les raffermir encore.

Au Maroc

ENVOI D'UNE ESCADRE FRANÇAISE

Paris, 2 janvier. — L'Espagne n'est plus seule à prendre des mesures de précautions dans l'éventualité d'une intervention. On apprend, en effet, que pour contrebalancer la présence des forces navales anglaises à Gibraltar, c'est-à-dire à deux pas de Tanger, le gouvernement français s'est décidé à envoyer, dans ce dernier port, une très forte escadre.

La division qui se rendra au Maroc au premier signal est composée des cuirassés *Saint-Louis*, portant le pavillon du vice-amiral Pottier, rentré de permission, du *Charlemagne* et du *Gaulois*, ainsi que des croiseurs *Chanzy* et *Linois*. Tous ces bâtiments ont commencé aujourd'hui à compléter leurs vivres, charbon et munitions.

Les équipages sont consignés à bord.

Le Chanoine escroc

REPRISE DE L'INSTRUCTION

Paris, 2 janvier. — Le chanoine escroc Rosenberg *qui, plus heureux ou plus habile* que les Humbert, n'est point tombé aux mains de la justice, rentre dans une obscurité croissante, *cependant que*, de par leur arrestation, ses devanciers et ses maîtres dans l'art de l'escroquerie se trouvent placés en pleine lumière. Son silence n'envie point sans doute leur renommée.

La justice poursuit cependant, de façon discrète, mais incessante, son information. Hier, M. Flory, juge d'instruction, a fait subir un interrogatoire à M. Gadobert, qui fut, on se le rappelle, mêlé aux aventures du chanoine.

L'interrogatoire a porté sur les annulations de mariages autres que celle de Mme Civet pour lesquelles s'entremit Rosenberg. M. Gadobert *a fourni des détails d'un haut intérêt.*

Deux personnages notamment, appartenant à la haute aristocratie, obtinrent de Rosenberg un bref d'annulation. Sans défiance, ils usèrent de ce bref, qui était faux, comme bien on pense, l'apportèrent à l'autorité ecclésiastique et sollicitèrent, forts de cette pièce, d'être admis à conclure un nouveau mariage religieux.

Le plus amusant est que le bref fut tenu pour valable par les autorités ecclésiastiques : en Suisse, où ils s'étaient rendus, les époux purent, chacun de leur côté, convoler en justes noces avec d'autres conjoints, et la bénédiction nuptiale ne fut pas refusée à leur union.

Bien entendu, M. Gadobert a protesté de sa parfaite bonne foi : lui, simple laïc, s'est dit très excusable de s'abuser sur la valeur de pièces qui induisaient en erreur jusqu'aux ministres de la religion.

UNE VENGEANCE DE POPOL

Bruxelles, 2 janvier. — Il ne fait pas bon critiquer les actes de l'homme qui exploite l'Etat indépendant du Congo, grâce à l'agent des Belges. Notre ami Hector Denis, professeur à l'Université de Bruxelles, et député socialiste, vient de l'éprouver.

C'était au tour de ce savant d'être nommé président de l'Académie belge. Il avait été désigné à cette fonction par la classe des lettres et des sciences morales et politiques. Mais Cléopold avait sur le cœur la façon dont notre ami blâma son attitude lors de la mort de la reine. Et comme c'est lui qui signe la nomination, en dépit des règlements et des habitudes, il n'a point voulu sanctionner celle d'Hector Denis.

Ce pauvre Cléopold n'a trouvé là qu'un moyen sûr de se ridiculiser un peu plus. Car, en quoi cette mesure pourrait-elle atteindre *un citoyen que tout ce qui pense en Belgique* honore et distingue infiniment plus que « Sa Majesté » baladeuse et financière ?

Le roi des fêtards use là d'un procédé de vengeance bien mesquin.

Signalement militaire

Paris, 2 janvier. — Il est *question de supprimer* le signalement qui figure en tête du livret militaire et qui atribue uniformément à tous les citoyens français un nez moyen, une bouche moyenne, un front ordinaire et un visage rond.

Ce signalement fantaisiste, vieille matière à plaisanteries traditionnelles, sera-t-il remplacé par le « portrait parlé » dont on doit l'invention à M. Bertillon, qui, chaque année l'enseigne, en des cours spéciaux, aux commissaires et aux inspecteurs de police, aux officiers de l'Ecole de gendarmerie *récemment créée à Paris.*

Le « portrait parlé » est une description minutieuse, quoique très brève, de la figure et de l'extérieur d'une personne, indiquant notés d'après un vocabulaire spécial, les caractères anatomiques qui sont, à la fois, les plus fixes chez un individu et les plus variables d'un individu à l'autre : forme, dimensions et détails du nez, de l'oreille, des lèvres, du front, du menton, couleur exacte des yeux, etc.

Le "Petit Menteur"

Le *Petit Journal illustré* de cette semaine représente *les réceptions du jour de l'an au ministère de la marine*. Cette image nous montre M. Camille Pelletan prostré et défaillant sous les regards rancuniers de sept amiraux.

Or, il n'y a pas eu de réceptions cette année au ministère.

Le *Petit Journal* est toujours « le mieux informé » de nos confrères — le plus rapidement *renseigné, dit-il.*

Ce qui ne l'empêche pas de se moquer de ses lecteurs.

On peut juger, par le dessin de « chic » purement imaginaire, qu'il vient de publier, de la valeur de ses attaques jésuitiques contre le gouvernement et la République.

Le *Petit Journal* semble s'attacher à mériter de plus en plus le titre de *Petit Menteur.*

CHRONIQUE ELECTORALE

L'Election Sénatoriale du Nord

L'OPINION RADICALE

Sous cette rubrique, nous continuons et continuerons à recevoir les communications de la fraction du parti radical et du parti radical socialiste qui, à la suite des compromissions réactionnaires que l'on sait, a refusé de se rallier à la candidature Potié.

Voici d'abord une lettre de M. Leleu :

Au *Progrès du Nord*

Monsieur le Rédacteur en chef du *Progrès*,

En publiant hier matin le manifeste de la *Fédération républicaine du Nord*, vous en profitez pour le faire suivre d'un coup de griffes à la candidature Debierre.

Vous approuvez, les convocations (faites d'après les données fournies par la Préfecture, selon la *réponse de M. Potié à M. Damide*) et la composition du Congrès départemental ; vous acceptez que la présence des seudo progressistes (alias mélinistes et réactionnaires et de réactionnaires cléricaux avérés *comme MM.* Mortelay (de Cassel), Schouteeten (de Comines), Delattre (d'Herlies), Houssin (de la Bassée), *etc.*, n'a en rien changé la valeur de la décision du Congrès.

Vous estimez que l'investiture donnée à M. Potié — qui a accepté sinon provoqué le concours des réactionnaires — n'a pas non plus perdu de sa valeur républicaine ; tout cela c'est votre droit, quoique ce soit plaisant de la part d'un délégué — et vous l'êtes n'est-ce pas ? — au Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste.

Mais ce que vous n'avez pas le droit de faire, c'est de dénaturer nos actes dans l'intérêt de votre nouvelle politique.

En écrivant qu'en posant la candidature Debierre devant le corps électoral sénatorial, la F. R. N. avait l'intention de la maintenir quoi qu'il advint, vous faites une pure supposition. En écrivant que la protestation de la fédération n'est qu'un prétexte, vous *nous adressez une injure.*

Non, la fédération a maintenu la candidature Debierre parce qu'elle s'est trouvée en présence d'une candidature *décidée d'avance par quelques électeurs de droit* et parce que la composition du Congrès ne lui permettait pas d'accepter sans appel ses décisions. Décidés à accepter les résolutions d'un Congrès de républicains, nous ne pouvions accepter celles d'une réunion où l'on avait fait venir une bande de réactionnaires groupés autour de MM. Motte, Delaune et Guillain.

Le Congrès soigneusement fait, n'a été au surplus qu'une *assemblée d'homologation.* MM. Motte, Delaune et Guillain avaient dit (interview Lepez) : nous voterons pour Dron ou Potié, mais pas pour Debierre et les dirigeants du Congrès ont, *de plano*, écarté Debierre.

En fait, avant d'entrer en séance, la candidature Potié avait été formellement décidée puisqu'il n'y avait de bulletins de vote qu'à son seul nom (interview Tribourdeaux).

C'est à peine si on a voulu écouter la protestation *de Dufour*, et c'est en quelque sorte par principe qu'on a envoyé faire l'en-l'air la proposition Defontaine.

Nos prétextes sont donc des raisons, M. le rédacteur en chef, et nous vous prions, à titre de notre droit de réponse, d'insérer notre protestation.

Supposez encore tant que vous voudrez que Debierre *maintient sa candidature par ambition* personnelle, il s'est assez exposé aux coups de ses adversaires, alors qu'il savait d'avance l'échec qui l'attendait, pour dédaigner cette nouvelle malveillance. *Que n'allez-vous chercher les ambitieux qui*, au moment des combats périlleux, restent blottis dans leur castel, et n'apparaissent qu'au moment des succès faciles !

Veuillez, etc.

Pour le Comité sénatorial du Parti radical et radical-socialiste :

Le secrétaire,
Edm. LELEU.

***

A l'*Echo du Nord*

Notre ami, le docteur Defontaine, député de Maubeuge, nous communique la lettre suivante qu'il adresse à l'Echo du Nord :

Monsieur le Rédacteur *en chef de l'Echo*,

Usant du droit de réponse que me confère la loi, je vous prie de reproduire exactement les déclarations que j'ai faites au *Réveil du Nord* et que vous avez complètement dénaturées dans votre numéro portant la date du 2 janvier.

Voici ce que vous écrivez en parlant de moi :

— « Mais il ajoute qu'il désapprouve la convocation des mélinistes, qu'il regrette que M. Potié accepte leur patronage et que par conséquent il votera pour M. Debierre.

» Je me trompe : cela c'est la logique, mais la logique et M. Defontaine sont brouillés à mort. Il votera donc pour M. Potié : il le dit et même il l'a écrit à M. Potié lui-même. Hélas ! pauvre Debierre ! »

Ici s'arrête votre citation et voici ce qui a été imprimé dans le *Réveil* et ce que j'ai répondu à son correspondant qui m'a interrogé :

— « Pour supprimer la réaction, la République n'a qu'à donner au pays les réformes légitimes qu'il réclame ; on ne fera que renforcer la réaction en introduisant dans la République les réactionnaires qui empêchent ces réformes. »

— « En résumé, vous désapprouvez la convocation des mélinistes? »

— « Certainement, des mélinistes et aussi de leurs *alliés réactionnaires*, je l'ai déclaré et je ne me dédis pas. Je regrette pour Potié qu'il ait accepté un tel patronage ; « ce qui m'empêchera de voter pour lui ; je le lui ai, du reste, écrit dans ce sens. »

Ici se termine l'interview. Je tiens, M. le Rédacteur en chef, à ce que vous fassiez paraître cette rectification dans votre numéro le plus prochain, afin que vos lecteurs puissent comparer et juger ; ils se rendront ainsi compte de l'état d'esprit de vos traducteurs.

Agréez, etc.

Dr DEFONTAINE,
Député du Nord.

Bavay, le 1er janvier 1903.

Faits Divers

HORS RÉGION

TRIPLE ASSASSINAT

Londres, 2 janvier. — La police de Leyton (Essex), près de Londres, découvrait, il y a quelques jours, comme nous l'avons relaté, les cadavres d'un jeune homme, d'une jeune femme et d'un enfant, enterrés dans le jardin de la maison d'un épicier de cette ville, nommé Edwards.

Ce dernier a été arrêté ainsi que deux autres individus demeurant à Camberwell, quartier excentrique de Londres.

Edwards a comparu devant le tribunal correctionnel de Leyton.

Un inspecteur de la Sûreté a annoncé au tribunal que les victimes avaient été reconnues. Ce sont William Darby, vingt-six ans ; sa femme âgée de vingt-huit ans, et leur fille, âgée de trois mois.

Le récit de l'inspecteur a produit une grande émotion parmi l'auditoire. Il a relaté comment les cadavres avaient été trouvés enterrés dans le jardin de la maison d'Edwards, à 1 m. 50 de profondeur.

L'homme et la femme avaient été chacun coupés en huit morceaux et le bébé avait été étranglé.

Il paraîtrait que les Darby désiraient acheter l'épicerie du meurtrier et que, pendant les négociations, ce dernier logea chez eux à Camberwell. Les Darby ne devaient en prendre possession que le 4 décembre.

Le 8 décembre, Edwards et un autre homme arrivèrent à Camberwell avec une tapissière qu'ils chargèrent des meubles et probablement des cadavres des Darby.

Au préalable, les meurtriers les avaient coupés en morceaux et les conduisirent à Leyton pour les enfouir dans le jardin.

Les médecins ont constaté que l'homme et la femme avaient été assommés au moyen d'un instrument d'un grand poids.

Dans la maison de Camberwell, la police a découvert un contre-poids provenant d'une fenêtre à guillotine, couvert de sang, et c'est sans doute avec cet instrument que la famille Darby a été assassinée.

Le chien des Darby fut amené dans le jardin de la maison de Leyton. Il courut tout de suite à un endroit où la terre avait été récemment remuée et refusa de quitter la place. C'est à cet endroit que l'on découvrait les cadavres.

Ce triple assassinat a produit une profonde sensation en Angleterre.

Drame dans une ménagerie

Cette, 2 janvier. — Hier matin, M. Comte (Amédée), dompteur à la ménagerie internationale, de passage à Cette, voulant faire travailler ses fauves, a failli être dévoré.

Voici dans quelles circonstances :

Au moment où le dompteur faisait travailler deux lionnes dans la cage centrale, un des deux fauves, furieux par la vue d'un cerceau enflammé, au travers duquel il devait passer, se jeta sur le dompteur, et, à coups de griffes, lui laboura la poitrine et la figure.

On eut toutes les peines du monde à calmer la colère du fauve, qui s'acharnait sur sa victime.

Enfin, à coups de barres de fer, on réussit à le faire lâcher prise et à faire rentrer la lionne dans une cage voisine, et l'on put transporter le dompteur dans une pharmacie.

Après un pansement, le dompteur Comte fut transporté à l'hôpital.

Malgré ses nombreuses blessures, les docteurs estiment que ses jours ne sont pas en danger.

DANS LA RÉGION

Le crime d'Auby

Le parquet de Douai s'est encore transporté à deux reprises à *Auby*, au domicile de M. Kubben. L'état de la victime ne permet pas encore à celle-ci de répondre longuement aux questions qui lui sont adressées. Toutefois le juge d'instruction a renoncé à la piste que nous signalions avant-hier. Le jeune homme sur lequel les soupçons s'étaient portés, et qui demeure à Douai, a été interrogé, mais il a pu établir sa complète innocence en donnant un alibi. L'enquête se poursuit très activement, mais jusqu'à présent elle n'a pas encore permis de découvrir une autre piste.

Un mendiant mort de froid

A SAINT-QUENTIN

Jeudi, vers 11 heures du matin, un indigent, nommé Cocu Edouard, âgé de 73 ans, demeurant en garni rue Cronstadt, 22, qui s'était rendu au bureau de bienfaisance pour y toucher du pain, est mort subitement dans ce bureau, frappé par une congestion occasionnée par le *froid. M.* le docteur Bufnoir, mandé immédiatement, n'a pu que constater le décès.

Le corps de ce malheureux a été transporté à la Morgue.

Explosion d'acétylène

A BRUILLE-NOTRE-DAME

Mercredi dernier, vers 4 heures du soir, les communes de Bruille, Notre-Dame-au-Bois, Hergnies, etc., furent mises en émoi par une forte détonation suivie d'une violente secousse.

C'était la cloche de l'appareil à l'acétylène de la sucrerie de Bruille qui venait de faire explosion.

Cet établissement est situé à quelques mètres de la rivière de l'Escaut, à proximité du pont dit d'Hergnies.

On suppose que c'est par suite d'une trop grande quantité d'eau dans le joint hydraulique qu'a été causée cette explosion.

La cloche après avoir traversé le plafond et la toiture de l'immeuble dans laquelle elle était située, est montée à une certaine hauteur pour retomber ensuite avec fracas.

Les pertes sont purement matérielles et on n'a eu heureusement à déplorer aucun accident.

Inutile de dire que la nouvelle de l'explosion se répandit vite dans les communes précitées et que pas mal de curieux se rendirent sur les lieux de l'accident.

UN HOMME BROYÉ PAR UN TRAIN

A HAZEBROUCK

Jeudi matin, à neuf heures et demie, un chef d'équipe, nommé Alexandre Evernere, âgé de 45 ans, en faisant en gare une manœuvre de trains, a été broyé sous les roues d'un wagon.

On n'a relevé qu'un cadavre.

Evernere était marié et père de famille.

Le crime de Ribemont

ARRESTATION DE L'ASSASSIN

Le 21 novembre dernier, à Ribemont (Aisne), Mme Bouquer, femme du receveur des contributions indirectes, âgée de quarante-trois ans, était, comme on le sait, assassinée dans son domicile, pendant que son mari était en tournée.

Le vol avait été le mobile du crime, car M. Bouquer constata la disparition d'une somme de 20.000 francs en billets de banque, enfermée dans une armoire.

Les recherches de la *justice* furent infructueuses, mais le parquet de Saint-Quentin, qui procéda aux premières constatations, établit que le crime avait dû être commis par un individu qui devait être au courant des habitudes de la victime.

Cette hypothèse est pleinement confirmée aujourd'hui.

En effet, M. Bouquer, qui est actuellement à Compiègne chez sa sœur, Mlle Saxe, vient d'être avisé télégraphiquement que l'assassin de sa femme a été arrêté. L'auteur de ce crime n'est autre que le commis principal de M. Bouquer.

On ne sait pas encore dans quelles circonstances l'assassin a été découvert.

TERRIBLE DRAME

A LAMOTHE-AUX-BOIS

Une mère qui se noie avec son enfant

Un terrible drame s'est passé, dans la *nuit de mercredi à jeudi, dans les environs* d'Hazebrouck.

La femme du garde forestier Dubrulle, de Lamothe-aux-Bois, s'est jetée, avec son enfant, dans le canal qui traverse cette localité.

Quelques heures après, les deux cadavres ont été retirés.

La femme Debrulle donnait depuis quelque temps des signes d'aliénation mentale, et c'est certainement dans un moment de folie que cette infortunée s'est donnée la mort.

Un drame sur le chemin de fer du Nord

Un drame émouvant s'est déroulé le 1er janvier, vers une heure du matin, dans le train numéro 101 qui part de la gare du Nord à 12 h. 35 pour se rendre à la frontière belge.

Cinq voyageurs parmi lesquels un cuirassier, se trouvaient dans un compartiment. Le soldat s'endormit, les autres discutèrent politique, *puis vidèrent ensemble des litres de vin.*

La gare de Compiègne passée, nos cinq voyageurs s'endormirent.

Tout à coup le cuirassier sursauta. Un coup de feu venait de retentir.

Il vit l'un des voyageurs, placé presque en face de lui, braquer un revolver sur son compagnon de gauche et faire feu de nouveau.

Il s'élança, empoigna le meurtrier et fit tomber son arme sur le parquet. Il venait de voir que la portière était ouverte et qu'il y avait deux victimes dans le wagon, l'une qui se tenait le côté en criant, l'autre qui demandait du secours, la figure toute ensanglantée.

Le meurtrier qu'étreignait le soldat réussit à entraîner son adversaire jusqu'à la porte ouverte. Tous deux tombèrent du train. Aucun d'eux ne se blessa, la machine ayant ralenti à son entrée en gare de Pont-l'Evêque.

Le soldat appela au secours ; le conducteur et le chef de train accoururent et, sur la demande du militaire, montèrent avec le meurtrier *dans un compartiment où ils le gardèrent* à vue jusqu'à la gare de Noyon.

On fit descendre l'un des blessés, celui qui avait été atteint d'une balle à la figure et l'on envoya chercher le docteur Milet pour lui donner des soins ; l'autre, moins grièvement frappé, demanda à continuer sa route sur Saint-Quentin où il habite.

Quant au coupable, un voyageur robuste, se chargea de le conduire à Tergnier. Là, il fut remis entre les mains de la gendarmerie qui avait été prévenue.

Le meurtrier déclara se nommer Singelé, âgé de trente-neuf ans. Il allait à Bruxelles. C'est tout ce qu'il voulut dire.

Le voyageur blessé qui avait continué son voyage, est un jeune homme de dix-sept ans, du nom de Beternin, demeurant 110, boulevard Richelieu, à Saint-Quentin.

Il a reçu une balle dans le côté, qui est, croit-on, restée dans la blessure.

L'autre blessé, descendu à la gare de Noyon a reçu une balle dans la joue droite. Il se nomme Elie Machetel, âgé de trente-six ans, ouvrier d'usine. Il habite 158, avenue de Paris à la Plaine-Saint-Denis. Il est marié et est père de trois enfants.

Quant au soldat qui arrêta le meurtrier, il se nomme Ovide Gellé, cavalier au 2e escadron du 9e régiment de cuirassiers, à Noyon ; il est âgé de vingt-trois ans.

On ne sait encore à quel mobile a pu obéir l'assassin. M. Henninot, commissaire de police a commencé son enquête.

Dernière Heure

Assassinat d'une femme galante

Paris, 2 janvier. — Un crime, qui parut d'abord enveloppé de mystère, a été commis cette nuit, à Saint-Denis.

Des agents de service sur la voie publique aux environs d'un hôtel meublé situé 24, rue du Port, étaient requis ce matin, avant le jour, par le propriétaire-gérant pour enlever un corps de femme dont la présence venait de lui être signalée au bas de l'escalier de son immeuble.

La femme, qui paraissait âgée d'une cinquantaine d'années, était morte et inconnue de tous les assistants.

Elle avait toute la tête ensanglantée, les cheveux dénoués et arrachés, avec une fracture de la base du crâne ; tout le visage tuméfié, le cartilage du nez cassé.

De l'examen fait par le docteur Boucher, médecin attaché à l'hôpital de Saint-Denis, il résulte que cette *femme a dû être frappée* d'abord avec une extrême violence, puis précipitée d'un escalier où elle s'est fait, en tombant, d'autres blessures.

Il n'est pas encore possible d'assurer qu'elle fut déjà morte avant d'être précipitée. C'est de quoi l'on s'assurera par l'autopsie.

En tout cas, les marches de l'escalier sont couvertes de sang, sur un étage ; mais c'est une véritable mare rouge que l'on a trouvée sur le palier du premier où habitait le nommé Florimond Garry, charretier de charbons sur le port, âgé de vingt-quatre ans, assez régulier à l'ouvrage, mais ivrogne, dont l'hôtelier a constaté ce matin le départ à l'heure habituelle du travail, mais que des voisins avaient entendu rentrer cette nuit, ivre et accompagné d'une femme.

Les agents qui enquêtaient pour retrouver cet homme purent d'abord constater qu'il n'avait pas paru à la maison de déchargement qui l'employait. Il était donc en fuite.

M. de Lenglade, cependant, fit continuer les recherches ; et, à la suite de certains renseignements obtenus, le brigadier Grelebois, de Saint-Denis, put mettre Garry en état d'arrestation.

D'autre part, des renseignements recueillis au cours de l'enquête, on fut amené à penser que la victime de Garry pourrait bien être une certaine Angélique Gaudrin, femme Jouannot, Bretonne de naissance, âgée de cinquante-trois ans et mère de trois enfants qu'elle a abandonnés, ainsi que son mari, il y a quelque temps, pour se livrer plus librement à la boisson.

Aussitôt convoqué et mis en présence du cadavre, M. Jouannot, qui travaille à la Compagnie française des métaux et demeure à Saint-Denis, 13, quai du Square, a reconnu *immédiatement le corps pour celui de sa* femme installée, depuis qu'elle l'a quitté, rue Dezaubry, 11, et se livrant aux plus ignobles débauches.

Le doute n'était plus possible. Garry, d'ailleurs, ne nia pas qu'il eût bu dans la soirée avec la femme Audrain-Jouannot. Il dit seulement qu'il est rentré seul se coucher, ce qui est contraire aux affirmations des voisins, et qu'il ignorait absolument la présence de cette femme dans l'hôtel.

Il a été néanmoins envoyé au Dépôt, tandis que le corps de la victime était dirigé sur la Morgue.

Les troubles de Margueritte

CENT-SIX ARABES EN ASSISES

Quinzième journée

Montpellier, 2 janvier. — On commence aujourd'hui l'audition des témoins. Le premier, Kouider, ex-caïd du douar Adélia, prête serment selon la formule du Coran.

Kouider rappelle tous les faits, depuis le début de la rebellion jusqu'à l'arrivée des troupes, le sac de la maison forestière, le meurtre de Labessède, les arrestations de Matte, des charretiers Paulet, de l'administrateur Monteils, le meurtre de Gariot, le pillage de la ferme Jenoudet, les meurtres de Guillaume Gay et Rollin, le sac de Margueritte, les meurtres de Djildo, Ramon Fernandès, l'arrestation des gendarmes, l'arrivée enfin des tirailleurs et la fuite des conjurés.

Les plus coupables, d'après le témoin, sont les dix premiers numéros, dont les noms reviennent souvent. Cette déposition est faite en arabe et traduite aux jurés.

Les inculpés n'ont pas interrompu une seule fois le témoin, se réservant sans doute pour plus tard. Le président fait préciser les culpabilités. Le témoin ignore à quoi est dû le pouvoir de Yacoub sur les indigènes. Il n'avait pu se douter du soulèvement, les Arabes et les Européens vivant en très bonne intelligence.

Quand il s'agit de préciser des faits nets, les incriminés nient énergiquement, affirmant que l'ancien caïd a reçu de l'argent pour mentir. L'unanimité à cet égard est vraiment touchante. Le président défend toute insulte au témoin.

La situation au Maroc

Tanger, 2 janvier. — Les nouvelles de Fez annoncent que le prétendant est actuellement campé sur le territoire des Hiyainc, d'où il a envoyé des lettres aux tribus environnantes pour solliciter leur adhésion. La colonne chérifienne défaite aurait perdu la moitié de son effectif, mais il resterait encore au sultan une quinzaine de mille hommes. Les forces de Bou-Hamara seraient plutôt inférieures à ce chiffre.

On arme en ce moment les murailles de Fez ; mais les rebelles n'ont marqué jusqu'ici aucun mouvement offensif. Et il ne semble pas qu'ils puissent disposer actuellement de forces suffisantes pour s'éloigner à plusieurs jours de leurs villages et pour se ravitailler en campagne.

La ville de Fez continue à rester calme. Mais la cherté des vivres accroît le mécontentement de la population. Le commerce a repris.

On ne signale aucune effervescence ni dans le pays du Maghzen ni dans les ports.

ENVOI DE TROUPES FRANÇAISES

Tlemcen, 2 janvier. — Trois compagnies de tirailleurs ont reçu l'ordre de partir ce matin pour Lalla-Merria ; le troisième bataillon du 2e tirailleurs est attendu incessamment venant de Mostaganem, où il était en garnison.

La 5e compagnie du 2e zouaves a reçu, hier, télégraphiquement, l'ordre de rejoindre Sebdou par la voie la plus rapide ; elle s'embarque ce matin par train spécial pour Tlemcen, d'où elle gagnera la frontière par étapes ; deux autres compagnies du même régiment ont été prévenues de se tenir prêtes à partir.

Un mort vivant

Moulins, 2 janvier. — Mardi soir, on recevait au tribunal civil de Moulins un télégramme, signé du nom d'un médecin, annonçant que M. Foissey, juge au tribunal de cette ville venait de mourir subitement à Paris. Cette nouvelle causa une profonde stupéfaction, parce que ce magistrat, appelé à Paris pour déposer dans une affaire actuellement pendante devant la cour de cassation, était parti de Moulins en très bonne santé. Comme on hésitait encore à tenir pour certaine cette triste nouvelle, on reçut une seconde dépêche signée, celle-là, de M. Aubry, juge d'instruction au parquet de la Seine et ancien président du tribunal de Moulins, qui ne permit plus de douter de la mort de M. Foissey.

On avisa par dépêche le président du tribunal, M. Chanson, actuellement dans le Cantal, et deux amis du magistrat allèrent communiquer la triste nouvelle à sa mère. Mme veuve Foissey partit par le premier train express pour Paris où, à sa grande stupéfaction et à sa non moins grande joie, elle trouva son fils vivant et bien portant.

Lorsque arriva à Moulins une dépêche de M. Foissey démentant la fausse nouvelle de sa mort, le tribunal de Moulins s'était réuni pour entendre prononcer l'éloge funèbre du magistrat.

Le parquet a ouvert une enquête et fait rechercher l'expéditeur des télégrammes contenant la fausse nouvelle.

Les briseurs de scellés

ARRETS DE LA COUR DE CASSATION

Paris, 2 janvier. — La chambre criminelle de la cour de cassation vient de casser l'arrêt de la cour de Chambéry qui avait acquitté M. Coste de Beauregard, poursuivi pour bris de scellés apposés par ordre de l'autorité administrative sur un établissement congréganiste.

Elle a également cassé trois arrêts de la cour de Rennes rendus dans des affaires analogues, au profit des prévenus, parmi lesquels M. Ponthier de Chamaillard, sénateur.

C'est l'application de la jurisprudence qu'a fait prévaloir M. le procureur général Baudouin, il y a environ un mois, en faisant rejeter un pourvoi formé contre un arrêt de la cour de Grenoble, qui, elle, avait condamné